



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 21232

## Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la scolarisation des enfants atteints du syndrome d'Asperger. Il est aujourd'hui essentiel que les enfants atteints de ce syndrome puissent évoluer en milieu ordinaire compte tenu de leur potentiel. Durant leur scolarité, la présence d'une auxiliaire de vie scolaire est souvent nécessaire et bénéfique. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour améliorer la scolarisation des enfants atteints du syndrome d'Asperger.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Drapeau](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21232

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Handicapés

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mars 2013](#), page 3012

**Question retirée le :** 6 août 2013 (Fin de mandat)